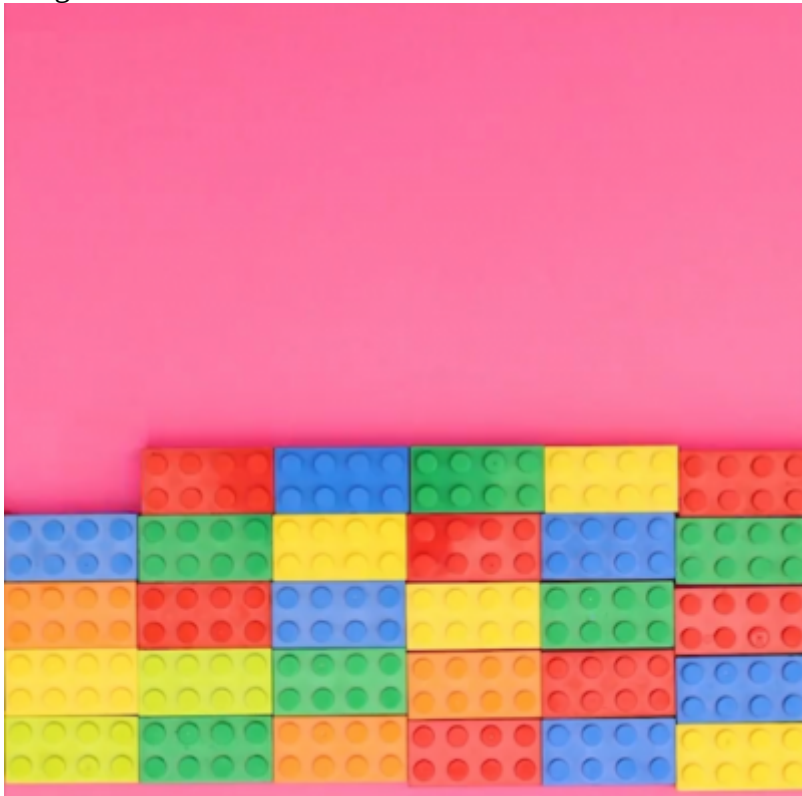


Vente de jouets : Lego France s'engage à modifier son dispositif de remises tarifaires

Publié le 29 janvier 2021

- [Partager sur Twitter \(nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur LinkedIn \(nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur Facebook \(nouvelle fenêtre\)](#)

Image



A la suite d'une procédure ouverte devant l'Autorité de la concurrence, la société de jeux de construction Lego France, filiale du groupe Lego, a pris des engagements visant à faciliter l'accès de l'ensemble de ses distributeurs, qu'ils vendent en magasin ou en ligne, à sa « remise fonctionnelle ».
